DELIBERATION N°2011 – 1 DU 23 MAI 2011
APPROBATION DEFINITIVE DES DOCUMENTS DU SAGE DE L'YERRES

Le vingt trois mai de l'an deux mille onze, à 14h30, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres se sont réunis en séance plénière dans les locaux du SIARV à Montgeron afin d'approuver définitivement les documents du SAGE de l'Yerres.

Les membres présents et représentés étaient au nombre de 40 sur les 50 que comptent l'assemblée. Le quorum des deux tiers des membres présents ou représentés était donc atteint.

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2002 modifié par l'arrêté du 12 octobre 2010 délimitant le périmètre du SAGE de l'Yerres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2002 instituant la CLE de l'Yerres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2003 modifié par l'arrêté du 22 juin 2009 de composition de la CLE ;

Vu l'adoption de l'état des lieux en CLE le 23 juin 2006 ;

Vu l'adoption du diagnostic global en CLE le 12 janvier 2007 ;

Vu l'adoption des tendances et scénarii en CLE le 28 juin 2007 ;

Vu l'adoption de la stratégie en CLE le 9 juillet 2009 ;

Vu l'adoption du PAGD, de l'atlas cartographique, du règlement et de l'évaluation environnementale le 6 mai 2010 ;

Vu la phase de consultation qui s'est déroulée du 4 juin au 4 octobre 2010 ;

Vu les modifications qui ont été apportées aux documents suite à cette consultation ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 janvier au 12 février 2011 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête du 6 avril 2011 ;

Vu les modifications apportées aux documents suite à cette enquête ;

Les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres se sont prononcés à l'unanimité sur l'adoption définitive des documents du SAGE et ce avec 4 abstentions :

- Association Essonne Nature Environnement
- Association Nature Environnement 77
- Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne
- Conseil Général du Val-de-Marne

Fait à Montgeron le 23 mai 2011

Le Président

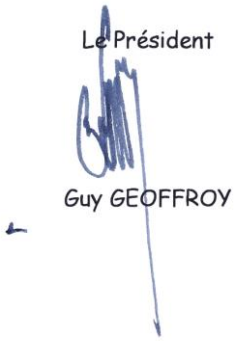

Guy GEOFFROY